

Conseil de quartier Dauphine
Séance du 24 mars 2009
Ecole polyvalente

Paris, le 25 mai 2009

Etaient présent :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire, chargée des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, Chargée de l'Environnement, du Développement durable, de la Propreté et des Espaces Verts
- M. Jérémy REDLER, Conseiller d'arrondissement
- Mme Béatrice LECOUTURIER, Conseiller d'arrondissement
- M. David ALPHAND, Conseiller de Paris
- M. Jean-Yves MANO, Conseiller de Paris, Adjoint au Maire de Paris
- Mme Ghislaine SALMAT, Conseiller d'arrondissement
- M. Fabien SANQUER, Directeur de Cabinet du Maire
- Mme Béatrice HUNTER
- Mme Ode BAILLY, conseillère de quartier Dauphine, association AVF Accueil
- Mme Carla FRANCOIS, conseillère de quartier Dauphine, CLIS
- Mme SERI, conseillère de quartier Dauphine, Centre d'animation Le Point du Jour- Antenne Mesnil
- Mme Claude MIRIKELAM, conseillère de quartier Dauphine, association AGF
- M. Bernard PICOT, conseiller de quartier Dauphine, Président association Vélo Cité
- Mme Chantal BEAREZ BOTTON, conseillère de quartier Dauphine, personnalité qualifiée
- M. Raymond BUNAN, conseiller de quartier Dauphine, personnalité qualifiée
- M. Marc de MEAUX, conseiller de quartier Dauphine, personnalité qualifiée
- Mme Marion SARRAUT, conseillère de quartier Dauphine, personnalité qualifiée
- Mme Michèle BAROUCH, conseillère de quartier Dauphine, personnalité qualifiée
- M. Patrick MOUCHON TOUZE, conseiller de quartier Dauphine, personnalité qualifiée

1. Approbation du compte rendu du 23 octobre 2008.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Modification des horaires de circulation du bus 22.

Mme ROUSSEAU indique que l'exploitation de la ligne 22 sera prolongée jusqu'à 22h30 au lieu de 20h30 et fonctionnera le dimanche.

L'itinéraire du bus est parfois sinueux, avec une difficulté de circulation liée au stationnement des automobiles. Une large campagne d'information sera menée auprès des riverains.

De plus, les lignes 22, 55 et 72 vont être équipées de palettes UFR (utilisation des fauteuils roulants).

3. Stationnement des véhicules destinés à la fourrière sur les places de stationnement payant à proximité du commissariat rue de la Faisanderie.

Mme BEAREZ-BOTTON précise qu'il s'agit d'une plainte des riverains de la rue.

Mme HUNTER n'a pas eu connaissance de ce problème. Les véhicules sont amenés au commissariat central, cela peut arriver ponctuellement mais tout est fait pour qu'ils restent le moins longtemps possible. Mme HUNTER s'y est rendue et n'a rien constaté d'anormal.

4. Demande d'asphaltage devant le 160 rue de Longchamp et installation d'une aire de livraison

Mme ROUSSEAU annonce que l'asphaltage sera fait cet été, la demande de place de livraison va être examinée.

Mme BEAREZ-BOTTON s'interroge sur la présence d'un panneau d'enlèvement.

Mme HUNTER s'en étonne également, et s'entendra avec M. DECANT pour le faire retirer et rendre du stationnement résidentiel.

5. Problèmes survenus lors des chutes de neige au carrefour Foch-Malakoff et Raymond Poincaré.

Mme FRANÇOIS précise qu'il était impossible de traverser ce carrefour à cause de la neige qui s'était figée en plaques de glace.

Mme BALDINI répond qu'en raison des nombreuses chutes de neige, les services ont été beaucoup sollicités. Il ne faut pas hésiter à lui signaler ce genre de cas lorsqu'ils se produisent.

6. Eclairage de la contre allée côté impair de l'avenue Foch.

M. MOUCHON TOUZE indique que c'est un sujet récurrent ; il y a eu deux périodes de plus de 15 jours sans éclairage. EDF a dû prendre de l'électricité sur l'avenue. La Ville ne souhaite pas prendre en charge cet investissement et EDF a confirmé que cet éclairage dangereux n'était plus aux normes.

Mme ROUSSEAU précise que le coût est de 2,6 millions d'euros. L'éclairage des grandes artères est important pour la sécurité. Le sujet sera à nouveau soumis à la Ville de Paris car il est urgent de faire quelque chose, cela se fera peut être par tranches mais pour le moment les arbitrages budgétaires du Maire de Paris pénalisent chaque année ce projet. Soucieux de garantir la sécurité, Claude GOASGUEN, est intervenu pour demander davantage de rondes de police.

7. Vente à la découpe des immeubles 83 avenue Foch, 92 et 94 boulevard Flandrin.

M. PICOT indique avoir été averti en novembre de cette vente d'immeubles anciens à destination locative. Cela concerne 105 appartements dont 50 % de petites surfaces (1, 2 et 3 pièces) avec une population très diverse et des locataires anciens.

Axa a vendu sans prévenir les locataires et sans que la Mairie ne soit avisée. Le propriétaire est un fond d'investissement. Les locataires n'ont que 3 mois pour décider s'ils achètent à des prix allant de 10 000 à 16 000 euros le m² alors que le m² a été acheté 6 000 euros. Les baux vont être renouvelés mais les charges vont augmenter. Les locataires ont interpellé Mme BOUTIN, le Maire de Paris à l'occasion de son compte rendu de mandat et le Maire du 16^e pour savoir ce qu'ils pouvaient faire, notamment au niveau du permis de construire qui va être demandé.

Mme ROUSSEAU a rencontré les locataires, elle conçoit très bien leurs réactions. M. le Maire Claude GOASGUEN a saisi Bertrand DELANOË pour voir quelles réponses peuvent être apportées. La Mairie n'a pas exercé son droit de préemption, cela relève donc du domaine privé. Le problème des ventes à la découpe touche toutes les couches sociales.

M. MANO indique que la situation est bien connue. Depuis 2001, la Ville a décidé d'acquérir un certain nombre d'immeubles dans la possibilité de ses moyens. Elle a acheté 9 500 logements, dont beaucoup dans le 15^e. Il y a des négociations permanentes, l'investissement locatif n'étant pas assez rentable, les propriétaires se désengagent ainsi la Ville a acheté à la MAIF, AXA....

La question s'est posée pour cet immeuble, mais à 8 000 euros le m² après travaux, il n'est pas possible de faire du logement social. Il comprend que la situation soit difficile pour les locataires mais la loi Aurillac a durci les conditions de vente à la découpe. Il conseille de demander un relogement mais a bien conscience que c'est très dur humainement.

Une habitante de l'immeuble indique vouloir finir ses jours dans son appartement compte tenu de son âge. Elle craint d'être mise à la porte.

M. MANO répond qu'elle ne sera pas mise à la porte et qu'il pourra lui négocier un bail de longue durée.

M. PICOT connaît les limites de la loi et les possibilités de la Mairie mais savoir qu'AXA allait vendre aurait permis aux locataires de s'organiser. La Mairie peut les aider au niveau de l'attribution du permis de construire.

Mme ROUSSEAU affirme que la Mairie sera très attentive à cette affaire.

Une habitante de l'immeuble affirme que le quartier se désertifie du fait d'une population à multiple résidence. Or dans cet immeuble, il y a des gens qui vivent vraiment dans le quartier, un vraie mixité sociale qui est pourtant très chère à la Mairie de Paris. La Ville aurait pu mettre en place des mesures plus contraignantes. La loi Aurillac permet aux locataires d'acheter leur appartement à prix coûtant, mais ce n'est jamais proposé. En réalité, elle propose juste la prolongation du bail, c'est la seule protection.

Une locataire du 83 avenue Foch demande quels sont les moyens pour bloquer le processus en cours sachant qu'il ne reste que deux mois.

Mme ROUSSEAU répond que M. le Maire Claude GOAGUEN reviendra vers la Mairie de Paris mais il n'y a pas beaucoup d'intervention possible dans les affaires privées.

M. MANO ajoute que c'est compliqué si la loi est respectée. Si ce n'est pas le cas, l'association peut engager une procédure.

M. PICOT répond qu'elle le fera dès que les locataires recevront la lettre de l'huissier mais demande que la Mairie garde un oeil vigilant.

8. Travaux des commissions transport et animation.

Mme ROUSSEAU indique que la commission animation s'est réunie pour la deuxième fois le 10 mars 2009 pour débattre des différents projets : la Chasse aux œufs, le marché de Noël et la Fête des voisins. Les conférences sur l'Europe ont reçu un accueil très favorable de la part des établissements scolaires. Le goûter de Noël a été un grand succès et a accueilli 500 enfants, il sera renouvelé l'année prochaine. La création d'un marché bio est en cours d'étude.

La commission transport travaille toujours sur le projet de traverse avec une étude du recensement, du maillage et un sondage auprès des habitants. Mme ROUSSEAU attend un rendez vous technique avec la Voirie et la RATP.

Mme ROUSSEAU rappelle que les commissions sont composées de conseillers de quartier et de volontaires intéressés par le sujet.

M. PICOT est prêt à donner des propositions concernant les vélos.

Mme ROUSSEAU annonce qu'un CICA sur les transports et la place des deux roues se tiendra le 30 mars.

9. Organisation d'une chasse aux œufs au square Galliera.

Mme ROUSSEAU indique que cette animation est destinée aux enfants de l'arrondissement. Elle consiste à retrouver des œufs en chocolat dissimulés dans 3 jardins : le square Galliera, le parc de Passy et le parc Sainte Périne. L'évènement se déroulera le 8 avril de 14h à 17h.

L'objectif est de créer un moment de convivialité, dans le cadre des fêtes de Pâques, qui associe tous les conseils de quartier dans un projet commun.

La mobilisation des conseillers de quartier est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la manifestation.

Une provision de 2000 euros est à prévoir pour l'organisation de cette manifestation. Cette somme correspond à l'achat des œufs en chocolat, la décoration, la sécurité et une animation.

10. Charte parisienne de la participation.

Mme ROUSSEAU rappelle que les conseillers de quartier ont reçu un questionnaire sur le sujet ; ils avaient également la possibilité de répondre sur Internet. Ils ont été conviés à deux réunions : la première à l'Hôtel de Ville le 10 décembre 2008, la seconde à la Maison de la Mutualité le 6 février dernier.

Le calendrier est le suivant :

- Jusqu'à fin février 2009 : Recueil de toutes les contributions des Parisiens par Internet ou dans les arrondissements.
- Mars 2009 : Rédaction de la Charte parisienne de la participation à partir de toutes les contributions.
- 4 avril 2009 : Présentation de la Charte aux contributeurs à l'occasion du Printemps de la démocratie locale à l'Hôtel de Ville.
- Printemps 2009 : Présentation et approbation de la Charte parisienne de la participation au Conseil de Paris et signature par les élus et les citoyens.

M. SANQUER Directeur de cabinet du Maire, rappelle que M. le Maire, Claude GOASGUEN, a multiplié les lieux de concertation et la possibilité pour les habitants de prendre la parole en particulier en ouvrant très largement les conseils de quartier où le public est invité à venir et à s'exprimer. D'ailleurs c'est un succès puisqu'à chaque réunion des

conseils de quartier, des habitants même non membre du conseil, viennent participer aux travaux.

Mme SALMAT rappelle qu'Hamou BOUAKKAZ serait d'accord pour rencontrer les conseillers de quartier, elle demande si Mme DREYFUSS a pris contact avec son cabinet.

Mme ROUSSEAU demandera à Mme DREYFUSS.

11. Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement

Mme ROUSSEAU indique que comme les années précédentes, le budget primitif 2009 s'élève à 3306 € pour le fonctionnement et 8264,67 €. Le reliquat des exercices précédents sera affecté au mois de juillet 2009.

Le budget de fonctionnement permet notamment de financer les fournitures administratives du bureau des conseils de quartier et les animations comme la Chasse aux œufs.

Le budget d'investissement permet l'achat de biens revêtant un caractère de durabilité. Ainsi il est possible de financer du matériel nécessaire aux équipements de proximité.

Sont mis au vote :

2 000 euros : Chasse aux œufs
400 euros : spectacle de fin d'année au Point du Jour
500 euros : Fête des voisins

Ces dépenses sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses :

M. PICOT regrette que rien n'ait été organisé à l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne.

Mme ROUSSEAU répond que les conférences sur les pays membres de l'Union ont été organisées dans ce cadre là et seront renouvelées auprès des élèves du primaire, collèges et lycées.

Une personne du public signale que le 3 novembre sera l'anniversaire des 150 ans du 16^e.

Mme SARRAUT indique qu'au 63 avenue Raymond Poincaré, le conteneur à verre est vidé à 5 heures du matin, elle demande la possibilité de le déplacer.

Mme BALDINI en prend note, elle va étudier la possibilité de le faire mais personne n'en veut à côté de chez soi. Elle a pour objectif de faire enterrer ces conteneurs, lorsque les réseaux présents en sous sol le permettent, comme pour celui de la rue de Passy.

Mme BALDINI annonce que la semaine du développement durable se tiendra du 1^{er} au 7 avril, à la Mairie, en présence de tous les acteurs locaux et en partenariat avec l'association WWF. Des démonstrations d'engins et des activités pour les enfants sont au programme. Une conférence d'ouverture aura lieu à la Mairie le 1^{er} avril à 18h45, elle sera présentée par Denis CHEISSOUX animateur à France Inter. Deux films seront projetés : « Une vérité qui dérange » et « la 11^{ème} heure ».

Une personne du public insiste sur l'importance du marché de l'Amiral Bruix et la nécessité de le faire revivre. Il signale des problèmes liés au stationnement d'automobiles à la sortie d'une voie privée.

Mme ROUSSEAU a malheureusement pu constater le faible nombre de commerçants sur ce marché à l'occasion de la tenue du stand des conseils de quartier. Il faudra le développer en fonction des besoins des habitants.

Mme HUNTER répond que le stationnement sur les bateaux de sortie de villas privées est un problème récurrent. Il est difficile d'envoyer des effectifs de police tout de suite mais ils verbalisent dès qu'ils le peuvent. C'est avant tout un problème de civisme. Aucun aménagement n'est prévu en raison du nombre élevé de bateaux sur l'arrondissement.

M. REDLER indique un problème similaire lié aux livraisons aux abords de la librairie Lamartine.

Mme HUNTER prend note du problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Mme Dominique ROUSSEAU